

CONVOCAATION

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'AAPPMA DE RODEZ

Les membres actifs de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
DE RODEZ

Sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire,
Le vendredi 26 avril 2024 à 19h00,
Lieu Salle Trégou Place du Bourg- Luc – 12450 Luc-La Primaube

ORDRE DU JOUR :

- ↻ Présentation des modifications statutaires.
- ↻ Changement de nom de l'association
- ↻ Changement de siège social
- ↻ Changement de l'adresse de Gestion
- ↻ Adoption des statuts modifiés de l'AAPPMA conformément à l'arrêté du 16 janvier 2013 modifié par arrêté du 2 Juin 2023 (**obligatoire**)
- ↻ Election de 6 nouveaux membres du Conseil d'administration
- ↻ Election d'un délégué de l'AAPPMA à l'Assemblée Générale de la Fédération
- ↻ Vente de l'appartement situé 7 rue Saint-Cyrice -12000- Rodez

A Rodez, le 3 Avril 2024

Le Président
JOUVET Clément

Le Secrétaire
SOL Stéphane

La participation à cette assemblée générale extraordinaire est réservée aux titulaires d'une carte de pêche interfédérale, majeure, femme ou mineure 2024, sur les AAPPMA de Druelle-Ampiac-Moyrazes ou Rodez.

Sont éligibles, les mêmes personnes titulaires des mêmes cartes sur les années 2023 et 2024.